

# COMMUNE de COTEAUX-SUR-LOIRE

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

<b>Nombre de membres :</b>	<b>L'an deux mil dix-sept, le 6 décembre à 19 H 30</b>
<b>En exercice</b>	<b>42</b> les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente au Foyer
<b>Présents</b>	<b>26</b> André Bonnet en séance publique, sous la présidence de Mr François AUGE, Maire
<b>Pouvoirs</b>	<b>7</b> <b>Date de la convocation :</b> 30 novembre 2017
<b>Votants</b>	<b>33</b> <b>Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :</b>

**Etaient présents :** ALLAIRE Dominique, ANDRILLON Sylvie, AUGE François, BARRY Philippe, CERVO Gilbert, CHABOT Claudine, CHAVENEAU Florence, DOUCET Patrice, DUFRESNE Jean, GUERRA Maria, HABERT Pierre, LANDRY Sandrine, LE DU Alain, LOGEAY Dominique, LORIEUX Michel, MENARD Alexandre, MOREAU Eric, ORTILLON Patrice, PAVAN Lionel, PAVAN Viviane, PENET Paul, PRADOS Frédéric, ROBUCHON Christian, ROLLAND Nicolas, SANS CHAGRIN Daniel, VASSEUR Pierre,.

**Etaient absents avec pouvoirs :** AMIRAULT Jean-Louis (pouvoir AUGE François), CHATENET Jean-Noël (pouvoir LOGEAY Dominique), CONNAN Sophie (pouvoir CHABOT Claudine), DIROCCO Mireille (pouvoir ORTILLON Patrice), FAVIER Hélène (pouvoir ANDRILLON Sylvie), GERMAIN Sophie (pouvoir HABERT Pierre), LAME Sylvie (pouvoir LANDRY Sandrine).

**Etaient absents :** BERDALLE Emilie, COLLIGNON Laurence, DENIS Carine, LANDAIS Gérard, LAURENT Bénédicte, LEON Stéphane, PALMIER Sébastien, VOISIN Laurent, WOHLHUTER Jean-Jacques.

**Secrétaire de séance :** Sandrine LANDRY.

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017-112**

#### **Election d'un adjoint au maire délégué d'Ingrandes-de-Touraine**

Le maire avise l'assemblée de la démission de Mme Viviane PAVAN en tant qu'adjointe au maire de la commune déléguée d'Ingrandes-de-Touraine. Conformément à la délibération du 9 janvier 2017 fixant le nombre d'adjoints à 2 pour la commune déléguée, le maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le maire fait appel aux candidats et le conseil est invité à procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur Paul PENET est candidat.

Après un vote nominatif à bulletin secret et à la majorité absolue, a été élu au premier tour : Monsieur Paul PENET.

33 votants - 2 blancs - 31 exprimés - majorité absolue 17 voix - obtenues : 31

M. Penet percevra les indemnités allouées aux adjoints avec effet immédiat.

### **Délibération n° 2017-113**

#### **Personnel communal - modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Le maire informe l'assemblée que le temps de surveillance des enfants après l'école a diminué suite au changement des horaires scolaires et que, de ce fait, l'agent concerné a signé un nouveau contrat avec la communauté de communes dans le cadre de la garderie périscolaire. Il convient en conséquence de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Le maire propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 23 heures par semaine par délibération du 18 novembre 2008, à 21.57 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Vu le décret n° 91-298 du 20/03/1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le tableau des emplois,

#### **Décide à l'unanimité**

- **D'adopter la proposition du maire,**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

### **Délibération n° 2017-114**

#### **Personnel communal - adhésion au CNAS pour des agents retraités**

Le maire rappelle que pour l'année 2017 la décision avait été prise d'adhérer exceptionnellement au CNAS pour Mme PLESI, agent retraité bénéficiant de prestations. Il s'avère qu'un autre agent retraité (Mme Françoise JOUAN) sollicite l'adhésion de la commune en sa faveur. Sur proposition de la commission du personnel, le maire demande à l'assemblée de pérenniser l'adhésion de la collectivité pour les 2 agents à compter de l'année 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition et décide d'adhérer au CNAS pour les 2 agents retraités ci-dessus désignés à compter de l'année 2018.**

### **Délibération n° 2017-115**

#### **Subvention à l'association « Le Shoot d'Ingrandes »**

M. le maire, sur proposition de la commission "Animation-Culture-Relations associations, demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution d'une subvention à l'association communale « Le Shoot d'Ingrandes » à hauteur de 800 €. Les crédits sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : N. Rolland-A. Menard) approuve et décide d'attribuer à l'association « Le Shoot d'Ingrandes » une subvention à hauteur de 800 €.**

### **Délibération n° 2017-116**

#### **Décisions modificatives budgétaires**

M. le maire signale qu'avant le terme de l'exercice 2017 il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement et propose de voter un ensemble de modifications de crédits en recettes et en dépenses comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 Personnel titulaires		10 000.00		
<b>TOTAL D 012</b>		<b>10 000.00</b>		
D-023 Virement à sect.investissement		33 601.50		
<b>TOTAL D 023</b>		<b>33 601.50</b>		
R-722 Immob.corporelles-trx en régie				22 000.00
<b>TOTAL R 042</b>				<b>22 000.00</b>
D-6718 autres charges exceptionnelles	21 601.50			
<b>TOTAL D 67</b>	<b>21 601.50</b>			
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>21 601.50</b>	<b>43 601.50</b>	<b>0.00</b>	<b>22 000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021 Virement de sect.fonctionnem.				33 601.50
<b>TOTAL R 021</b>				<b>33 601.50</b>
D-2151 Réseaux de voirie-trx en régie		22 000.00		
<b>TOTAL D 040</b>		<b>22 000.00</b>		
D-1678 Autres emprunts et dettes		60 382.90		
R-2121 Plantations d'arbres				60 382.90
<b>TOTAL 041</b>		<b>60 382.90</b>		<b>60 382.90</b>
D-103 Plan de relance FCTVA		3 081.50		
<b>TOTAL D 10</b>		<b>3 081.50</b>		
D-21312-16 Ecole St Michel/Loire		5 000.00		
D-2158 Autres inst.mat. outil. Techn.		1 120.00		
D-2184 Mobilier		1 400.00		
D-2188 Autres immob.corporelles		1 000.00		
<b>TOTAL D 21</b>		<b>8 520.00</b>		
<b>Total Investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>93 984.40</b>	<b>0.00</b>	<b>93 984.40</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>93 984.40</b>		<b>93 984.40</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications budgétaires telles que proposées.**

### **Délibération n° 2017-117**

#### **Modifications des limites d'agglomération d'Ingrandes-de-Touraine**

M. le maire délégué avise l'assemblée des modifications des limites de l'agglomération d'Ingrandes-de-Touraine prévues comme suit :

- déplacement de la limite d'agglomération sur la RD 35 vers le lieudit « La Perrée » à l'Est de l'actuelle limite en direction de Saint Patrice,
- création d'une limite d'agglomération sur la RD 71 en direction de La Chapelle-sur-Loire,

M. le maire demande à l'assemblée de se prononcer pour :

- déplacer la limite d'agglomération (EB10/EB20) située sur la RD 35 au PR 4+934,
- créer une limite d'agglomération (EB10/EB20) sur la RD 71 au PR 2 + 085.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modifications des limites d'agglomération de la commune déléguée d'Ingrandes-de-Touraine telles que proposées.**

### **Délibération n° 2017-118**

#### **Droit de préemption urbain - Déclaration d'intention d'aliéner**

M. le maire rappelle que suite à l'instauration du droit de préemption urbain, dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier « préemptable » mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose d'un délai de 2 mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

- Une déclaration a été reçue le 25 octobre 2017 concernant un bien sis 13 rue des Varennes, cadastré 120A n°s 990-991-992.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien susvisé.

### **Délibération n° 2017-119**

#### **Avenant à la convention avec « Fourrière Animale 37 »**

M. le maire fait part d'un avenant à la convention relative à la récupération des animaux errants transmis par «Fourrière Animale 37 » concernant l'article 6 comme suit :

- La SPA impose désormais de transmettre un « certificat vétérinaire obligatoire avant cession d'un chien ou d'un chat », conformément à l'art. L214-8 du Code Rural. Ce certificat, établi par le vétérinaire, sera facturé par la Sté Fourrière Animale 37, au prix de 2.5 € TTC.
- Tout animal entrant en fourrière et présentant des signes d'infestation (puces, tiques, vers et assimilé) fera l'objet d'un traitement vétérinaire adapté. Ce traitement, dépendant notamment du type d'animal, de son poids et du type d'infestation, sera facturé par la Sté Fourrière Animale 37, au tarif en vigueur au moment du traitement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des termes de l'avenant tels que précisés ci-dessus.**

M. Dufresne demande s'il est possible de voter une « amende » à réclamer aux propriétaires des animaux égarés pour compenser les frais engagés par la collectivité pour la récupération et la pension de ceux-ci en attendant la prise en charge par Fourrière Animale 37.

### **Délibération n° 2017-120**

#### **Actualisation des statuts du SIVOM du Pays de Langeais**

M. le maire délégué de Saint Michel-sur-Loire informe l'assemblée que par délibération du 26 janvier 2017 le comité syndical du SIVOM « Eau & Assainissement » du Pays de Langeais a décidé d'actualiser les articles 1 et 5 des statuts du SIVOM comme suit :

##### **Article 1 - composition du syndicat**

Le SIVOM du Pays de Langeais est composé des communes suivantes :

- Langeais
- Cinq Mars la Pile
- Coteaux-sur-Loire

##### **Article 5 - comité syndical**

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées comme suit :

- Langeais : **5** délégués titulaires et **2** suppléants
- Cinq-Mars-La-Pile : **3** délégués titulaires et **1** suppléant

- Coteaux-sur-Loire : 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIVOM du Pays de Langeais - notamment les articles 1 et 5 - tels que précisés dans la présente.**

### **Délibération n° 2017-121**

#### **Rapports annuels 2016 SIVOM Pays de Langeais (eau & assainissement)**

M. le maire délégué de St Michel-sur-Loire présente en résumé les rapports « eau & assainissement du SIVOM du Pays de Langeais » à l'assemblée et avise qu'ils sont dans leur intégralité à la disposition des élus.  
Le Conseil Municipal prend acte.

### **Délibération n° 2017-122**

#### **Reprise de concessions dans les cimetières de Saint Michel/Loire et Saint Patrice**

Dans le cadre de la reprise de concessions qui ont fait l'objet des procédures légales en vigueur, Monsieur le maire, sur proposition de la commission, demande à l'assemblée de valider le relevé des tombes suivantes par l'entreprise Garrimond:

#### **Cimetière de Saint Michel-sur-Loire**

Numéros F 16  
Numéros I 4 Bis - I 5 - I 22 - I 23  
Numéros J 15 - J 18  
Numéro K 3  
Numéros L 1 & 2 - L 27 - L 29.

#### **Cimetière de Saint Patrice**

dans le carré n° 2 : numéros 3 - 178 - 283 - 286 - 323  
dans le carré n° 3 : numéros 411 - 412 - 415  
dans le carré n° 4 : numéros 97 - 98.

à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la reprise de 12 (douze) concessions dans le cimetière de Saint Michel-sur-Loire et de dix (10) concessions dans le cimetière de Saint Patrice.  
Un état des concessions relevées sera affiché au cimetière.

### **Informations diverses**

- Mme Chabot informe que le Site Internet de la commune est consultable et demande aux élus de faire retour de leurs éventuelles observations.
- M. Sans Chagrin rappelle que l'Arbre de Noël pour les enfants a lieu dimanche 10 décembre à la salle des fêtes d'Ingrandes-de-Touraine avec 2 séances (14 h 30 et 17 h 00).
- M. Augé souhaite fixer la prochaine réunion de l'assemblée qui devra délibérer sur des questions impératives et urgentes. La date est fixée au mercredi 20 décembre. M. Rolland demande s'il est possible de définir des dates fixes pour les réunions pour toute l'année.
- M. Augé fait part des remerciements de l'ADMR pour la subvention attribuée au titre de 2017.
- M. Augé demande aux élus de réfléchir à un nom pour les habitants de Coteaux-sur-Loire, la commission communication y réfléchit également.

